
Vue d'ensemble

Revenus

Les durées d'emprunts s'allongent pour les plus jeunes

Marie-Émilie Clerc, Pierre Lamarche*

Entre 2005 et 2011, l'endettement des ménages a fortement augmenté, essentiellement du fait de la hausse des crédits à l'habitat. La proportion de ménages endettés est restée stable : un ménage sur deux détient un crédit à la consommation ou immobilier, soit environ 14 millions de ménages en 2011. Mais, en lien avec la hausse des prix de l'immobilier, le montant moyen restant à rembourser au titre des crédits à l'habitat a crû de 58 % entre 2005 et 2011. Toutefois, le poids des remboursements mensuels pour les ménages reste stable sur cette période. La hausse a donc été financée par un allongement de la durée des emprunts, en particulier ceux des primo-accédants.

L'endettement à la consommation permet aux ménages moins aisés de pallier une faiblesse de leurs revenus, et d'améliorer leurs conditions de vie ; pour autant, les ménages endettés uniquement à la consommation se restreignent plus que les autres dans leurs dépenses de consommation. En 2011, 40 % d'entre eux déclarent ne pas pouvoir s'offrir une semaine de vacances au cours des douze derniers mois, contre 28 % parmi les autres ménages.

Les quinze dernières années ont été marquées par une hausse importante des prix de l'immobilier, combinée à de faibles taux d'intérêt. Ces deux éléments ont largement contribué à augmenter le recours au crédit immobilier, ce qui s'est traduit par une augmentation des montants restants dus par les ménages aux établissements de crédit. Par ailleurs, la hausse plus modérée des revenus, associée à la crise qui a touché l'économie mondiale à partir de 2008, a pu favoriser un recours au crédit à la consommation, les ménages compensant de faibles revenus par un endettement accru pour financer leur consommation.

Un accroissement des montants d'endettement

De 2005 à 2011, l'endettement total des ménages s'est nettement accru, prolongeant un mouvement qui a débuté à la fin des années 1990. La hausse est essentiellement portée par la croissance de l'endettement pour l'habitat : celui-ci est passé de 442 milliards d'euros début 2005 à 800 milliards d'euros début 2011. Les encours de crédits (c'est-à-dire la somme du capital restant à rembourser par les ménages) pour la consommation ont progressé à un rythme beaucoup moins soutenu, passant de 129 milliards à 163 milliards d'euros. Sur la même période, le revenu disponible brut des ménages est passé de 1 109 à 1 326 milliards d'euros.

D'après l'enquête sur les Ressources et conditions de vie des ménages (dispositif SRCV - *encadré 1*), le nombre de ménages endettés a augmenté de 6 % entre 2005 et 2011, pour autant, la part des ménages endettés en France métropolitaine est restée stable sur cette période, à hauteur de 50 % (*figure 1*). Au total, environ 14 millions de ménages sont endettés en 2011. Leurs profils sont variés ; en particulier les ménages endettés pour l'habitat se distinguent de ceux détenant des crédits à la consommation [Lamarche et Salembier, 2013]

* Marie-Émilie Clerc, Pierre Lamarche, Insee.

(encadré 2). Entre 2005 et 2011, la part de ménages endettés pour un motif immobilier est passée de 30 % à 32 % (figure 2) ; celle des ménages endettés pour un motif de consommation de 30 % à 29 % (figure 3).

Le montant moyen du capital restant dû par les ménages a, en revanche, fortement augmenté sur la période, passant de 45 600 euros courants en 2005 à 70 200 euros en 2011 (+ 54 %) (figure 4). La hausse est tirée par les crédits à l'habitat dont l'encours par ménage endetté est passé de 58 400 euros en 2005 à 92 300 euros en 2011, soit une hausse de 58 %, tandis que l'encours de crédits à la consommation par ménage endetté a augmenté plus modérément, de 20 %¹.

1. Proportion de ménages endettés à titre privé

	en %						
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Ménages endettés à titre privé	50	50	50	50	51	49	50
pour l'immobilier	30	30	29	30	31	31	32
pour la consommation	30	31	31	31	30	29	29
pour les deux motifs	11	11	11	11	11	10	10

Champ : France métropolitaine, ménages ayant des emprunts en cours ou interrompus mais non achevés.

Source : Insee, enquêtes Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) 2005 à 2011.

2. Ménages endettés à titre privé pour l'immobilier selon l'âge

	en %						
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Moins de 30 ans	17	18	16	21	19	20	20
De 30 à 39 ans	48	50	50	48	50	49	51
De 40 à 49 ans	50	48	48	49	49	47	49
De 50 à 59 ans	40	37	34	37	36	38	38
De 60 à 69 ans	21	20	21	23	25	24	24
70 ans ou plus	4	3	4	5	6	6	7
Ensemble	30	30	29	30	31	31	32

Champ : France métropolitaine, ménages ayant des emprunts en cours ou interrompus mais non achevés.

Lecture : en 2011, 51 % des ménages dont la personne de référence est âgée de 30 à 39 ans sont endettés pour l'immobilier.

Source : Insee, enquêtes Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) 2005 à 2011.

3. Ménages endettés à titre privé pour la consommation selon l'âge

	en %						
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Moins de 30 ans	42	42	41	41	40	37	34
De 30 à 39 ans	44	43	45	42	41	38	39
De 40 à 49 ans	40	41	39	41	41	39	38
De 50 à 59 ans	32	33	32	34	35	33	34
De 60 à 69 ans	20	23	23	25	22	22	23
70 ans ou plus	7	7	7	8	8	7	9
Ensemble	30	31	31	31	30	29	29

Champ : France métropolitaine, ménages ayant des emprunts en cours ou interrompus mais non achevés.

Lecture : en 2011, 29 % des ménages sont endettés pour la consommation.

Source : Insee, enquêtes Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) 2005 à 2011.

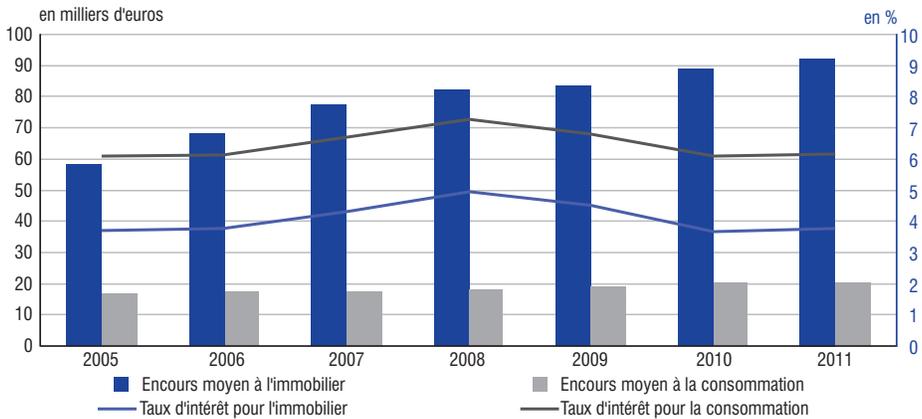
Encadré 1

Sources

Les données de cette étude proviennent de deux enquêtes différentes. La première est le dispositif SRCV (Statistiques sur les ressources et conditions de vie des ménages), qui est un dispositif d'enquêtes annuelles, pour lesquelles 12 000 ménages environ sont interrogés sur leurs revenus et leurs conditions de vie. La seconde est l'enquête Patrimoine, dont la dernière édition a eu lieu fin 2009 début 2010, et qui a interrogé un échantillon de 15 000 ménages sur leur patrimoine, ainsi que sur les dettes qu'ils ont contractées.

1. Sur la même période, l'indice des prix à la consommation a crû de 10 %.

4. Évolution des encours et des taux d'intérêt selon le motif d'endettement entre 2005 et 2011



Champ : France.

Lecture : en 2005, les ménages endettés pour un motif immobilier devaient en moyenne 58 400 euros au titre de leurs crédits à l'immobilier. Les crédits à l'immobilier étaient contractés cette année pour un taux d'intérêt moyen de 3,69 %.

Source : Banque de France.

Encadré 2

Profil des ménages endettés suivant le motif d'endettement

L'endettement suit une logique de cycle de vie : les ménages s'endettent essentiellement en début et en milieu de vie. Ainsi, environ 70 % des ménages dont la personne de référence est âgée de 30 à 49 ans sont endettés à titre privé contre 47 % des ménages les plus jeunes et 59 % des ménages de 50 à 59 ans. Cette part de ménages endettés diminue plus encore pour les âges plus avancés : 42 % des ménages de 60 à 69 ans et seulement 15 % des ménages de 70 ans ou plus sont endettés.

En fonction du type d'endettement, la proportion de ménages endettés varie également selon l'âge, mais également selon d'autres caractéristiques sociodémographiques telles que le niveau de vie.

Ménages endettés à la consommation

Les ménages endettés pour la consommation sont essentiellement des ménages jeunes. Étant en début de cycle de vie, ils disposent de revenus plus faibles et doivent bien souvent financer leur consommation par l'endettement. Le niveau de vie est ainsi particulièrement déterminant pour le recours au crédit à la consommation. Ainsi, la part d'endettés à la consommation s'accroît puis décroît avec le revenu : un quart des ménages du 1^{er} quintile de niveau de vie contre 35 % des ménages du 3^e quintile, et 23 % du dernier quintile. Par ailleurs, la catégorie socioprofessionnelle présente elle aussi des différences en

termes d'endettement : les ouvriers, les professions intermédiaires et les employés sont plus souvent endettés à la consommation que les autres. Enfin, les familles monoparentales sont plus souvent endettées à la consommation que les autres types de ménage. Ces différences sont en fait révélatrices d'écart de revenus mais aussi de phénomènes d'autocensure entre ces diverses catégories [Lamarche et Salembier, 2013]. Par exemple, les ouvriers, les indépendants ou encore les inactifs renoncent plus souvent d'eux-mêmes à demander un crédit que d'autres catégories, en pensant que ce crédit leur sera refusé.

La part de ménages endettés pour la consommation évolue par ailleurs au cours du temps selon l'âge de la personne de référence. Entre 2005 et 2011, elle diminue chez les ménages les plus jeunes (ménages dont la personne de référence est âgée de moins de 30 ans), passant de 42 % à 34 %. Elle diminue également pour les ménages dont la personne de référence est âgée entre 30 et 39 ans mais dans une moindre mesure (de 44 % à 39 % entre 2005 et 2011). Cette baisse a été plus particulièrement marquée en 2010 et en 2011. Cela s'explique entre autres par le recul de la diffusion des cartes de grands magasins (Observatoire des crédits aux ménages, 23^e rapport annuel). À l'inverse, la part des ménages endettés à la consommation augmente un peu chez les plus de 50 ans.

Encadré 2 (suite)

Ménages endettés à l'habitat

Les ménages endettés pour l'habitat sont essentiellement des ménages d'âge intermédiaire. En effet, l'acquisition de la résidence principale intervenant surtout en milieu de vie, les ménages les plus souvent endettés pour l'habitat sont des ménages entre 40 et 49 ans. Le remboursement de ce type de crédit est souvent associé à des mensualités élevées ; les ménages qui s'endettent pour l'immobilier sont ainsi des ménages disposant d'un niveau de vie élevé. En 2011, plus de la moitié des ménages endettés uniquement pour l'habitat appartiennent aux deux derniers quintiles de niveau de vie.

La part de ménages endettés pour l'habitat s'accroît avec le niveau de vie : en 2011, parmi les 20 % (ou dernier quintile) de ménages à plus haut niveau de vie, 45 % sont endettés pour l'habitat contre 13 % pour les ménages les moins bien dotés. Ce sont plus souvent les cadres et les professions intermédiaires qui s'endettent pour l'immobilier. Par ailleurs, les couples avec enfant(s) sont beaucoup plus fréquemment endettés pour ce

motif, l'acquisition d'un logement étant une étape importante pour ce type de ménage.

Si la part de ménages endettés pour l'habitat reste stable entre 2005 et 2011 pour les classes d'âge intermédiaires, la proportion de ménages en début et en fin de cycle de vie endettés pour ce motif a légèrement augmenté sur la période. Du fait de la hausse des durées d'emprunt et de la baisse des taux d'intérêt, les jeunes ont pu anticiper leur achat immobilier. Les ménages plus âgés, une fois la résidence principale acquise, s'endettent eux bien souvent pour réaliser de gros travaux dans leur domicile, surtout lorsqu'ils occupent ce dernier depuis un certain temps. Ainsi, l'augmentation de la proportion de ménages endettés pour la réalisation de gros travaux dans la résidence principale explique en partie la hausse de la proportion de ménages endettés parmi les plus âgés. Entre 2005 et 2011, l'endettement pour gros travaux a augmenté de 5 points pour les 60-69 ans et de 4 points pour les 70 ans ou plus.

Caractéristiques des ménages endettés pour des motifs privés

en %

	Ménages non endettés	Ménages endettés...			Ensemble des ménages
		...uniquement à la consommation	...à l'immobilier et à la consommation	...uniquement à l'immobilier	
Âge de la personne de référence du ménage					
Moins de 30 ans	11,2	15,6	6,8	6,6	10,5
De 30 à 39 ans	9,3	18,5	28,2	25,0	16,3
De 40 à 49 ans	11,5	21,9	31,7	28,0	19,0
De 50 à 59 ans	14,4	19,7	22,1	20,9	17,6
De 60 à 69 ans	18,4	15,9	7,9	14,2	16,0
70 ans ou plus	35,1	8,5	3,4	5,4	20,6
Catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence du ménage					
Agriculteur	1,2	0,9	1,0	1,6	1,2
Artisan, commerçant, industriel	3,1	3,5	6,1	8,0	4,6
Profession libérale	0,8	0,6	1,5	2,1	1,1
Cadre	6,2	6,4	16,7	19,7	10,2
Profession intermédiaire	9,3	17,8	28,8	24,5	16,1
Employé	10,6	20,0	14,4	10,1	12,6
Ouvrier qualifié	6,5	16,7	15,5	11,9	10,5
Ouvrier non qualifié	4,4	7,2	3,9	2,7	4,5
Retraité	43,0	19,3	10,1	15,8	29,5
Autre inactif	14,9	7,7	2,2	3,7	9,9
Type de ménage					
Personne seule	48,3	26,3	10,0	18,6	34,0
Famille monoparentale	7,4	12,9	4,5	7,1	8,0
Couple sans enfant	29,1	27,2	23,9	27,7	27,9
Couple avec enfant(s)	12,5	30,9	60,1	44,3	27,6
Ménage complexe	2,7	2,8	1,4	2,3	2,5
Niveau de vie des personnes du ménage					
1 ^{er} quintile	27,0	21,8	7,6	8,2	20,0
2 ^e quintile	21,2	25,9	14,9	14,4	20,0
3 ^e quintile	17,8	24,4	23,5	19,6	20,0
4 ^e quintile	16,2	16,7	29,5	27,0	20,0
5 ^e quintile	17,8	11,1	24,5	30,7	20,0
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Champ : France métropolitaine.

Lecture : en 2011, parmi les ménages endettés uniquement à la consommation, 15,6 % sont des ménages dont la personne de référence est âgée de moins de 30 ans.

Source : Insee, enquête Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) 2011.

Cette augmentation des encours moyens d'emprunts à l'habitat est expliquée par deux facteurs : d'une part l'augmentation des prix dans l'immobilier, et d'autre part la faiblesse des taux d'intérêt. Entre début 2005 et début 2011, l'indice des prix des logements anciens a crû de 29 %, soit environ 4 % par an, expliquant pour partie la hausse des encours de crédits pour l'acquisition de biens immobiliers.

Dans le même temps, le revenu disponible moyen a augmenté de seulement 12 %. Les ménages accédants à la propriété au cours de cette période ont par conséquent dû accroître leur montant d'endettement plus fortement que n'a augmenté leur revenu. Par ailleurs, les taux d'intérêt pour l'habitat (taux moyens constatés sur l'ensemble des crédits nouveaux toutes durées d'emprunt confondues) atteignent en novembre 2005 leur plus bas niveau à 3,48 %, pour remonter jusqu'en décembre 2008 à 5,32 %. Ils baissent à nouveau pour se situer à 3,43 % en décembre 2010. La faiblesse des taux d'intérêt sur une partie de cette période a certainement contribué à ce que les ménages accédants s'endettent pour des montants plus élevés. En particulier, les ménages ont pu, à capacité de remboursement donnée, s'endetter sur des durées plus longues.

Compte tenu de la plus faible progression de leurs revenus, les ménages ont dû trouver d'autres manières de financer leurs emprunts. Se posent alors la question de la soutenabilité de leur dette ainsi que celle de la charge d'endettement. Autrement dit, les ménages ont-ils vu leur dette s'accroître au regard de leur patrimoine ? Peuvent-ils toujours assumer les charges de remboursement de leurs emprunts au vu de leurs revenus ?

Le rapport entre crédits à l'habitat et biens immobiliers des ménages reste stable ces dernières années

Pour juger de la soutenabilité de l'endettement des ménages, une première approche est de le rapporter au patrimoine brut détenu. Globalement, ce rapport a peu évolué depuis le début des années 2000, oscillant entre 10 % et 11 %. De la même manière, le rapport entre la masse d'actifs immobiliers détenus par les ménages et leur endettement pour l'habitat reste stable, autour de 11 %. Ainsi, l'accroissement de la valeur des logements compense l'alourdissement de l'endettement des ménages sur la période.

D'après l'enquête Patrimoine 2010 (*encadré 1*), les trois quarts des encours de crédits sont détenus par les ménages dont la personne de référence est âgée de moins de 50 ans. Pour la moitié des ménages de moins de 30 ans endettés pour l'immobilier, les crédits à l'habitat constituent plus des trois quarts du patrimoine immobilier détenu ; ces crédits représentent moins de 3 % du patrimoine immobilier pour la moitié des ménages de plus de 70 ans endettés pour l'immobilier.

Le poids des charges de remboursement reste stable malgré la hausse des sommes empruntées...

La charge de remboursement qui pèse sur les ménages endettés s'évalue par le taux d'endettement, qui rapporte les mensualités de remboursement au revenu disponible du ménage. Ce ratio, calculé sur l'ensemble des remboursements, ne s'accroît pas entre 2005 et 2011. En 2011, le taux d'endettement est supérieur à 17 % pour la moitié des ménages endettés et dépasse 36 % pour les 10 % de ménages endettés supportant les plus lourdes charges de remboursement.

Entre 2005 et 2011, le poids de l'endettement est stable pour toutes les catégories d'âge. Néanmoins, il est variable aux différents âges de la vie et selon le niveau de vie. Ce sont les ménages endettés dont la personne de référence est âgée entre 30 et 39 ans qui supportent les charges de remboursement les plus élevées. Pour la moitié de ces ménages, le taux d'endettement est supérieur à 22 %.

Par ailleurs, le taux d'endettement varie selon le niveau de vie mais seulement pour l'endettement à l'habitat. Ainsi, en 2011, les ménages endettés pour l'habitat appartenant au plus haut quintile² de niveau de vie consacrent 18 % de leur revenu disponible au remboursement de leurs emprunts, contre 30 % pour les ménages appartenant au quintile le plus modeste (*figure 5*).

5. Proportion de ménages endettés et taux d'endettement médian selon le niveau de vie

en %

Niveau de vie	Part de ménages endettés pour...		Taux médian d'endettement relatif à...	
	...l'immobilier	...la consommation	...l'immobilier	...la consommation
1 ^{er} quintile	13	24	30	12
2 ^e quintile	23	32	25	12
3 ^e quintile	33	35	23	14
4 ^e quintile	44	31	23	15
5 ^e quintile	45	23	18	13
Ensemble	32	29	22	13

Champ : France métropolitaine, ménages ayant des emprunts en cours ou interrompus mais non achevés.

Lecture : en 2011, 45 % des ménages appartenant au dernier (5^e) quintile de niveau de vie sont endettés pour l'immobilier.

Source : Insee, enquête Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) 2011.

Les mensualités de remboursement comprennent à la fois le remboursement du capital emprunté et le paiement des intérêts. D'après l'enquête Patrimoine, en 2010, les intérêts représentent plus de 31 % des remboursements pour la moitié des ménages détenant un crédit immobilier. Cette part décroît mécaniquement avec l'ancienneté de l'emprunt : pour les emprunts de moins de trois ans, la part médiane consacrée au remboursement d'intérêts est de 45 % ; elle est de 30 % pour les emprunts souscrits depuis une durée comprise entre 5 et 10 ans, et de 15 % pour les emprunts souscrits depuis plus de 10 ans.

... les durées d'emprunt ayant augmenté sensiblement chez les ménages jeunes

Si la hausse des montants empruntés par les ménages entre 2005 et 2011 ne semble pas avoir eu d'effet sur les taux d'endettement, elle a cependant eu pour contrepartie une hausse des durées d'emprunt à l'habitat des ménages. Un des principaux leviers par lequel les ménages financent la hausse des prix de l'immobilier est ainsi l'accroissement de la durée d'emprunt. C'est particulièrement vrai pour les ménages primo-accédants, qui n'ont pas encore bénéficié de la hausse des prix, et qui doivent consentir un effort d'endettement supplémentaire pour accéder à la propriété. Ainsi, la hausse des durées d'emprunts est particulièrement marquée chez les plus jeunes, qui sont les plus susceptibles d'être primo-accédants. Par exemple, en 2005, les ménages de moins de 30 ans endettés pour leur

2. Ici, les quintiles sont entendus comme les cinq groupes de ménages égaux en taille, séparés par quatre valeurs-seuils de niveau de vie. Le dernier quintile représente ainsi les 20 % des ménages disposant des niveaux de vie les plus élevés.

résidence principale étaient endettés pour plus de 20 ans dans un cas sur deux, contre 25 ans en 2011 (figure 6). De même pour les 30-39 ans, la durée médiane d'emprunt a progressé de 4 ans entre 2005 et 2011.

6. Médianes des durées initiales de remboursement des crédits pour la résidence principale selon l'âge

	en années						
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Moins de 30 ans	20	20	24	25	25	25	25
De 30 à 39 ans	16	18	18	20	20	20	20
De 40 à 49 ans	16	15	15	15	16	17	17
De 50 à 59 ans	15	15	15	14	13	15	15
De 60 à 69 ans	12	12	12	10	10	10	10
70 ans ou plus	8	9	10	7	6	6	5
Ensemble	15	15	16	16	16	16	16

Champ : France métropolitaine, ménages ayant des emprunts en cours ou interrompus mais non achevés.

Lecture : en 2005, la moitié des ménages dont la personne de référence est âgée de moins de 30 ans sont endettés pour leur résidence principale sur une durée de plus de 20 ans.

Source : Insee, enquêtes Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) 2005 à 2011.

À l'inverse, les ménages plus âgés s'endettent pour leur résidence principale sur des durées plus courtes en 2011 qu'en 2005 : ainsi, les ménages de 60 à 69 ans endettés pour leur résidence principale doivent pour la moitié d'entre eux rembourser leurs crédits sur moins de 12 années en 2005, contre 10 en 2011. Ce constat est le même pour les ménages de 70 ans ou plus (la durée médiane est passée de 8 ans en 2005 à 5 ans en 2011). Cette baisse de la durée d'emprunt pour les plus âgés est liée au fait que ces ménages, lorsqu'ils s'endettent pour leur résidence principale, s'endettent désormais plus souvent pour financer de gros travaux plutôt qu'une acquisition. Les prêts pour de gros travaux sont en général des emprunts plus courts. Ainsi, en 2005, 38 % des ménages de 60 à 69 ans endettés pour un motif immobilier avaient contracté un crédit pour de gros travaux, contre 57 % en 2011. Les ménages de 70 ans ou plus endettés pour l'immobilier étaient pour leur part 80 % à être endettés pour de gros travaux en 2011, contre 53 % en 2005. Par conséquent, en 2011, 11 % des ménages de 60 à 69 ans étaient endettés pour financer de gros travaux sur leur résidence principale (encadré 2). De la même manière, les ménages de plus de 70 ans sont 5 % à financer de gros travaux par un emprunt.

Si l'allongement de la durée des emprunts a permis de financer la hausse des montants empruntés par les ménages, les charges liées au remboursement des emprunts contractés induisent un effort financier qui peut s'avérer conséquent pour les ménages endettés. Cet endettement peut avoir des conséquences sur les conditions de vie des ménages ; les ménages endettés sont en effet plus susceptibles de subir des privations, comme restreindre leur consommation, ou rencontrer des difficultés pour payer les factures courantes.

Les ménages endettés pour la consommation déclarent plus de privations

Les ménages endettés à l'habitat disposent en général d'un niveau de vie plus élevé que l'ensemble de la population, contrairement aux ménages endettés pour la consommation. Ainsi, les ménages endettés uniquement à la consommation disposent en moyenne d'un revenu disponible de 32 400 euros et d'un niveau de vie de 20 400 euros en 2011, tandis que les ménages endettés uniquement à l'habitat ont en moyenne un revenu disponible de

50 100 euros et un niveau de vie de 29 200 euros. Les ménages endettés pour l'habitat sont en général des ménages en milieu de vie, disposant de revenus plutôt élevés et ayant accès à une épargne financière plus importante (*encadré 2*). En revanche, les ménages endettés pour la consommation sont des ménages plutôt jeunes, ayant des revenus plus faibles, et qui donc recourent au crédit à la consommation pour financer leurs besoins. À niveau de vie équivalent, les ménages endettés à la consommation ont, fort logiquement, une probabilité plus élevée de subir une ou plusieurs privations que les ménages non endettés.

Les ménages endettés pour l'habitat sont peu susceptibles de faire face à un nombre important de privations matérielles en dépit d'un alourdissement de leur endettement. En revanche, les ménages endettés pour un motif de consommation font souvent face à des difficultés temporaires pour financer leurs dépenses de vie courante, et les crédits à la consommation sont un moyen de pallier les privations qu'ils doivent bien souvent consentir. Ainsi, parmi les ménages endettés uniquement à la consommation, deux sur cinq n'ont pas les moyens financiers de remplacer un meuble hors d'usage et un sur cinq ne peut pas acheter de vêtements chauds (*figure 7*).

7. Proportion de ménages déclarant une privation

en %

	Ménages non endettés	Ménages endettés ...			Ensemble des ménages
		...uniquement à la consommation	...à l'immobilier et à la consommation	...uniquement à l'immobilier	
Insuffisance des ressources					
Être soumis à des remboursements d'emprunt élevés par rapport à ses revenus	1	4	35	20	9
Avoir été en découvert bancaire au cours des 12 derniers mois	7	28	19	9	12
Avoir des revenus insuffisants pour équilibrer le budget du ménage	18	32	15	10	19
Puier dans ses économies pour équilibrer le budget	29	41	43	38	34
Ne disposer d'aucune épargne	15	19	9	7	14
Considérer sa situation financière comme difficile	17	32	18	11	18
Retards de paiement : avoir été dans l'impossibilité de payer, au cours des douze derniers mois					
Des factures d'électricité ou de gaz	5	13	5	3	6
Des loyers	4	12	0	0	4
Ses impôts	2	8	3	1	3
Restrictions de consommation					
Maintenir le logement à la bonne température	7	9	4	4	7
Se payer une semaine de vacances	31	40	20	17	28
Remplacer des meubles	29	41	21	17	28
Acheter des vêtements chauds	14	20	8	7	13
Acheter de la viande	9	11	5	4	8
Recevoir parents ou amis	13	15	5	5	11
Offrir des cadeaux au moins 1 fois par an	11	13	4	4	9
Posséder deux paires de chaussures	8	13	5	4	8
Ne pas faire de repas par manque d'argent (au moins 1 fois au cours des 2 dernières semaines)	3	7	1	1	3
Difficultés de logement					
Surpeuplement	12	14	4	4	10
Pas de salle de bains	1	1	0	0	1
Pas de toilettes	1	1	0	0	1
Pas d'eau chaude	1	0	0	0	0
Pas de système de chauffage	6	4	3	4	5
Logement trop petit	10	17	9	7	10
Difficulté à chauffer	27	30	20	19	25
Humidité	11	16	7	7	11
Bruit	19	26	15	14	19

Champ : France métropolitaine.

Lecture : en 2011, 43 % des ménages endettés à la consommation et à l'immobilier déclarent puiser dans leurs économies pour équilibrer leur budget.

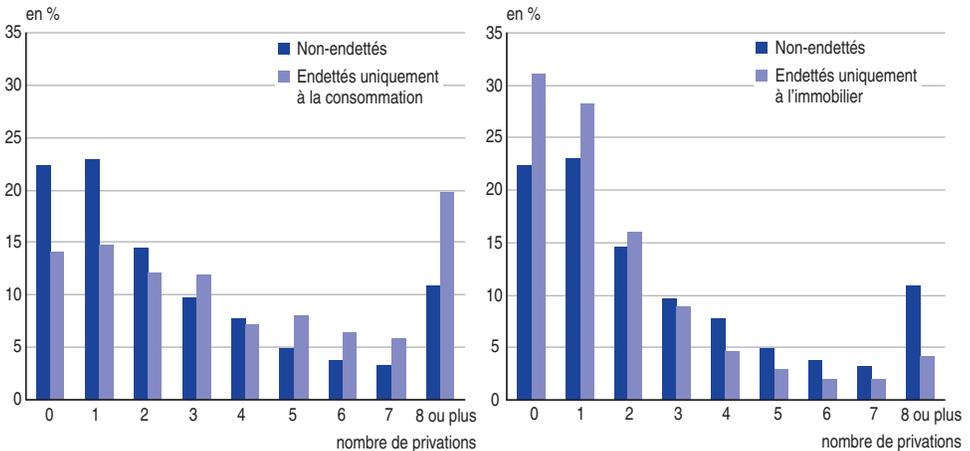
Source : Insee, enquête Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) 2011.

Dans le dispositif SRCV, les ménages sont interrogés sur une liste de 27 privations, regroupées en 4 grandes catégories : insuffisance des ressources, retards de paiements (factures, impôts, loyers), restriction de consommation et difficultés de logement. Ces privations permettent par la suite de définir un concept de pauvreté en conditions de vie : un ménage est dit pauvre en conditions de vie lorsqu'il cumule 8 privations ou plus. 20 % des ménages uniquement endettés au titre de la consommation sont pauvres en conditions de vie contre 11 % des ménages non endettés. De manière générale, les ménages uniquement endettés au titre de la consommation déclarent en moyenne plus de privations (4,3) que les ménages endettés uniquement au titre de l'habitat (1,9). Les ménages non endettés, pour leur part, déclarent en moyenne 2,9 privations, soit un peu plus que les ménages endettés pour l'habitat.

Presque toutes les privations sont plus fréquentes chez les ménages endettés uniquement à la consommation que chez les autres (figure 7). Par exemple, 28 % des ménages endettés uniquement pour un motif de consommation ont été en découvert bancaire au cours des douze derniers mois contre 7 % pour les ménages non endettés. Les ménages endettés à la consommation sont aussi plus nombreux à ne pas pouvoir partir une semaine en vacances une fois par an (40 % contre 31 % pour les non-endettés) ou à avoir des difficultés à chauffer leur logement (30 % contre 27 %).

Les ménages endettés uniquement pour la consommation déclarent plus souvent un nombre important (supérieur à 2) de privations (figure 8). Le fait que les ménages endettés à la consommation puissent être moins nombreux à déclarer un nombre faible de privations (une ou deux) peut provenir du fait que ces ménages ne recourent à l'endettement qu'à partir d'un nombre important de privations ; cela peut également être le résultat de contraintes de crédits auxquelles ils font face.

8. Nombre de privations déclarées selon le motif de l'endettement



Champ : France métropolitaine.

Lecture : en 2011, 19,8 % des ménages endettés uniquement à la consommation déclarent 8 privations ou plus, ce qui correspond au taux de pauvreté en conditions de vie pour cette population.

Source : Insee, enquête Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) 2011.

Dans le cas de l'endettement à l'habitat, c'est l'inverse : les ménages endettés uniquement à l'habitat sont moins nombreux à déclarer un nombre important de privations que les ménages non endettés. Par contre, ils sont plus fréquemment sujets à des privations en petit nombre (une ou deux), ce qui peut être vu comme le résultat d'un effort financier pour rembourser les crédits en cours. Cet effort se traduit également par des charges de

remboursement élevés. En 2011, les charges de remboursement représentent plus de 20 % du revenu disponible pour la moitié des ménages endettés uniquement pour l'habitat. Ainsi, parmi les privations les plus souvent citées par ces ménages, celles ayant trait à l'insuffisance des ressources reviennent le plus souvent : 38 % des ménages endettés uniquement pour l'habitat déclarent devoir puiser dans leurs économies pour équilibrer leur budget. De manière générale, cette privation revient très fréquemment parmi les ménages, endettés ou non. Par ailleurs, les ménages endettés uniquement à la consommation déclarent pour leur part plus fréquemment d'autres types de privations ayant un lien avec l'insuffisance des ressources financières : avoir des revenus insuffisants pour équilibrer le budget du ménage (32 %) ou encore considérer sa situation financière comme difficile (32 %). ■

Pour aller plus loin

Endettement

- Lamarche P. et Salembier L., « L'endettement privé des ménages », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2013.
- Dauphin L., « Endettement et recours aux services bancaires en 2008 », *Insee Première* n° 1352, mai 2011.
- Observatoire des crédits aux ménages, *Tableau de bord du 23^e rapport annuel*, 25 janvier 2011.
- Houdré C., « L'endettement des ménages début 2004 : disparités selon le revenu, surtout pour l'habitat », *Insee Première* n° 1131, avril 2007.

Pauvreté en conditions de vie

- Godefroy P. et Missègue N., « Pauvretés monétaires et en terme de conditions de vie : sur cinq années un tiers de la population a été confrontée à la pauvreté », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2012.
- Godefroy P. et Ponthieux S., « Pauvreté en conditions de vie en France et privations matérielles dans les pays de l'Union européenne », rapport de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, 2010.